

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **lundi 27 mai 2019** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences:

Madame la conseillère, Natalia Pereira,
Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Daniel Lauzon, Jean Fournel,
Normand Pigeon et Bernard Groulx.

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H33

2019-05-225 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-05-226 NOUVELLE DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NO 2019-12, LOT 2 068 166 (2586, BOULEVARD PERROT)

Considérant que les requérants souhaitent aménager la cour arrière de leur propriété, notamment en effectuant des travaux de remblai;

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2019-05-188 le 14 mai dernier, le Conseil a refusé la demande de PIIA no 2019-12;

Considérant que les requérants ont soumis de nouveaux plans pour le nivellement de leur terrain et l'aménagement de leur cour arrière;

Considérant que le projet est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 515;

Considérant que la nouvelle demande répond aux objectifs du PIIA et que les travaux projetés respectent les critères d'évaluation par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la nouvelle demande d'approbation au PIIA no 2019-12 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu **d'accepter** la nouvelle demande de PIIA no **2019-12**, lot 2 068 166 (2586, boulevard Perrot) telle que présentée.

ADOPTÉE

2019-05-227 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2019-05-220 – OCTROI DE CONTRAT – MANDAT D'ANALYSE VOLET II – SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que par l'adoption de la résolution no 2019-05-220 le 14 mai dernier, le Conseil a octroyé un contrat à un taux horaire de 125\$ à Monsieur J. Gordon Routley, Ingénieur en sécurité incendie, pour un mandat d'analyse des besoins de la Ville pour la construction d'une nouvelle caserne sur son

-91- territoire et l'établissement potentiel d'un service incendie;

Considérant que le taux horaire prévu dans la résolution no 2019-05-220 doit être ajusté.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de modifier la résolution no 2019-05-220 afin que soit octroyé un contrat à un taux horaire de 150\$, plutôt que de 125\$, pour un montant maximal de **10 000 \$** plus taxes applicables à **Monsieur J. Gordon Routley**, Ingénieur en sécurité incendie, pour un mandat d'analyse des besoins de la Ville pour la construction d'une nouvelle caserne sur son territoire et l'établissement potentiel d'un service incendie.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-221-00-419.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-05-228 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de lever la séance à 19h53.

ADOPTÉE

Danie Deschênes
Mairesse

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
